CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE BILATERALE

(Art L6353-2 ET R6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation

FTFM LA TOULOUSAINE
Route de Toulouse
CS 57668 ESCALQUENS
31676 LABEGE CEDEX

2. Raison sociale du Co-contractant

STE
ADRESSE1
ADRESSE2
CP+VILLE
SIRET
TEL
MAIL

Est conclue la convention suivante, en application du livre III de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Objet
En exécution de la présente convention, la société FTFM La Toulousaine s'engage à organiser l'action de formation suivante :
MODULE DE FORMATION CHOISI

Pose, Dépannage et Entretien de Portes de garage, Portails, Grilles et Rideaux Métalliques et Portes sectionnelles pour l'industrie.
Evaluation des stagiaires en fin de formation par QCM
Catégorie de l'action au sens de l'Article 6313-1 du Code du Travail :
Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés
Livret complet à retrouver sur notre espace pro Formation produit - La Toulousaine (la-toulousaine.com)

Article 2 : Lieu, durée et dates
Dates de stage : ……
Durée : 16 Heures sur 2 jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Lieu : Route de Toulouse CS 57668 ESCALQUENS 31676 LABEGE CEDEX
Feuille d'émargement : par demi-journée de présence sera remise en fin de formation

Article 3 : Effectifs formés
La formation, objet de la présente convention, sera suivie par les participants suivants :

M.
M.
M.
M.

Article 4 : Programme – Moyens pédagogiques
Le contenu de la formation est détaillé dans l'annexe jointe à la présente convention.

Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) :
Local équipé de Portes de garage, Portails, Grilles et Rideaux Métalliques montés à cet effet.
Emplacement en atelier pour la pratique et salles pour la partie théorique.
Le bâtiment est conforme à l'accès des personnes à mobilité réduite. Selon le type d'handicap, nous pourrons orienter vers CAP EMPLOI 31 – 05 34 40 91 91 et site@capemploi31.com

La formation est dispensée par M. Thomas CHAMPEAUX, formateur & responsable du pôle formation. Elle est dispensée en français et nécessite de savoir lire et écrire. Le niveau d'habilitation électrique sera à communiquer sur la fiche de renseignement préalable
En fin de formation, un bilan et une attestation de stage seront délivrés

Article 5 : Facturation et conditions de règlement
En contrepartie de l'action de formation réalisée, le client s'engage à régler à la société FTFM La Toulousaine le montant suivant :

1000 € HT soit 1200 € TTC par stagiaire, hors hébergement et restauration au frais du stagiaire

a) Règlement par le client :
Le règlement de la totalité de la formation doit être remis à l'inscription afin de la valider.
La facturation sera émise le lendemain du dernier jour du stage, le règlement sera encaissé ce même jour.

b) Subrogation de paiement :
En cas de règlement de l'inscription par un OPCO, les informations ci-dessous doivent être complétées :

Nom de l'OPCO :
Adresse de l'OPCO :
Nom du contact :
Téléphone du contact
Adresse mail du contact :
N° d'adhérent :

Tout accord de prise en charge (partielle ou totale) par l'OPCO doit être parvenu à la société FTFM La Toulousaine au plus tard le dernier jour du stage.
A défaut, le stage sera facturé en totalité au client, à charge pour lui d'en obtenir le remboursement par son OPCO.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera facturée directement au client.

Pour que la formation soit validée, le règlement doit être envoyé avec la présente convention. Le chèque sera débité après la formation suivie.

Article 6 : Dédit ou abandon
En cas d'annulation par le client en deçà de 10 jours calendaires avant la date du début de la formation, les frais de formation resteront dus en totalité, sauf en cas de force majeure justifié (conditions climatiques, accident, maladie, décès).

Tout stage commencé et interrompu de fait du stagiaire est dû en totalité.

La société FTFM La Toulousaine se réserve le droit de reporter la formation, d'en modifier le contenu ou la durée de son programme, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
En acceptant cette convention, le bénéficiaire s'engage à respecter le Règlement intérieur (à retrouver sur notre espace pro Formation produit - La Toulousaine (la-toulousaine.com))

Pour que la formation soit maintenue, un minimum de 2 participants est requis. Toute annulation sera confirmée par écrit.

Article 7
Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Article 8 : Durée de la Convention
La présente convention prend effet à compter de sa signature pour la durée de la formation visée à l'article 2.

Fait en double exemplaire.
A Escalquens
Le ……..

Pour le co-Contractant	Pour l'organisme de formation
Signature et cachet	Signature et cachet

LA TOULOUSAINE
S.A.S au capital de 2.210.511 €
Route de Toulouse
CS 57668 ESCALQUENS
31676 LABEGE CEDEX
© 05 61 75 31 00 - R.C. 75 8 66
N° Ident TVA FR 81302117775